

Les RASED en voie de disparition

En 1990, un dispositif prend en charge les enfants en souffrance, ceux qui ne parlent pas ou ont des difficultés de langage, ceux qui n'arrivent pas à se concentrer et à apprendre, ceux qui avec agressivité ou agitation explosent en classe, ceux qui peinent à trouver leur place et à comprendre les codes de l'école, ceux qui souffrent de troubles de la personnalité.

Tout commence avec l'enseignant de l'enfant qui n'ayant pu par ses propres pratiques, aider son élève à surmonter ses difficultés, sollicite toujours, avec l'accord des parents, le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Qui sont les RASED ?

Ce dispositif au sein de l'Education Nationale comprend un trio de deux enseignants spécialisés et d'un psychologue scolaire.

Ces personnels (environ 12 000 en France) se différencient des enseignants classiques ; en effet, ils ont suivi une formation spécifique.

Celle-ci débouche sur un diplôme spécifique : le CAPA SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, enseignements adaptés et scolarisation des élèves en Situation de Handicap).

En fonction de l'option suivie D ou G, le maître spécialisé sera chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique ou des aides spécialisées à dominante rééducative.

1/ Les maîtres E

Ils apportent des aides à dominante pédagogique.

Durant des séances de 45 minutes sur le temps scolaire, ils s'emploient à transmettre à l'élève des méthodes et stratégies de travail.

L'objectif est de travailler sur le processus d'apprentissage, sur le pourquoi et le comment apprendre.

Sans enjeu scolaire ni pression de l'évaluation, l'enfant, dans ce tête à tête personnalisé, apprend ainsi à relativiser ses erreurs, à retrouver confiance en soi et le sens même des apprentissages.

2/ Les maîtres G

Les rééducateurs ou maîtres G s'éloignent du champ pédagogique pour investir celui dit de la rééducation.

Ils suivent des enfants dont le comportement en classe se révèle problématique : agitation, inhibition, passivité, difficultés relationnelles, inattention, opposition...

Pris par leurs angoisses, certains enfants ne sont pas disponibles pour les apprentissages.

Au cours de séances individuelles ou en groupes des médiations corporelles, ludiques où l'élève se met en scène pour lever les blocages.

Grâce à des chemins détournés, l'enfant s'y découvre capable d'imaginer, d'accepter les règles, de se contrôler et de retrouver ainsi finalement sa place d'élève dans la classe.

L'imagination et la créativité sont en effet au coeur de cette pédagogie utilisant comme support le dessin, le pliage, les jeux de société...

L'enfant construit par lui-même, ose et retrouve ainsi implicitement l'estime de lui.

Ces maîtres spécialisés aident les élèves généralement en petits groupes (cinq élèves maximum) ou parfois individuellement, pendant le temps scolaire, les maîtres, qui couvrent un secteur de plusieurs écoles, s'appliquent à libérer chez l'enfant les blocages scolaires, à travailler l'estime de soi, à réveiller leur désir d'apprentissage, de grandir, d'aller vers les autres et ce, à travers des séances sur mesure qui ne durent pour certains qu'un trimestre, pour d'autres toute l'année, voire sur deux ans.

Pour les élèves qui présentent des difficultés importantes : troubles de la personnalité, autisme, handicap, le psychologue scolaire est un autre recours possible.

3/ Les psychologues scolaires

Les psychologues scolaires s'occupent, quant à eux, de cas d'élèves présentant des difficultés importantes : troubles de la personnalité, autisme, handicap...

Après un travail d'analyse, à travers des bilans psychologiques pour lesquels les parents doivent donner leur accord, ils jouent surtout le rôle de médiateur.

Ils voient avec l'enseignant, l'équipe pédagogique et le RASED comment accueillir l'enfant au sein de la classe.

Ils travaillent également en lien avec des structures extérieures telles que des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) ou d'autres professionnels : pédopsychiatres, orthophonistes quand il faut prendre des décisions d'orientation.

Leur rôle n'est pas de faire un suivi psychologique de l'enfant mais de rencontrer les parents afin de chercher avec eux un type d'aides le plus bénéfique possible.

C'est un travail de coordination, de réseau et de suivi de situation.

Quelle est leur situation actuelle ?

Malheureusement depuis 4 ans, les RASED ont subi une suppression de 5 000 postes d'enseignants spécialisés, soit un tiers des effectifs privant ainsi près de 25 000 élèves d'aide spécialisée au sein de l'école.

Il faut le rappeler : les RASED constituent aujourd'hui le seul dispositif gratuit d'aide spécialisée à l'école et immédiatement accessible aux familles.

Un courrier daté du 27 novembre 2012 avait été adressé aux parlementaires par le collectif national des RASED (dont fait partie la FCPE) afin qu'ils prissent conscience de l'ampleur du problème lors de l'examen de la loi.

Dans cette lettre, syndicats et associations rappellent cette réalité.
Le collectif a donc réclamé le rétablissement des postes supprimés.

Sans réponse à l'interpellation du 27 novembre, une nouvelle lettre datée du 3 avril 2013 somme le ministre de l'Education Nationale de préciser ses intentions concernant les RASED et de mettre en œuvre, comme il s'y était engagé, une concertation avec tous les partenaires concernés.

Le collectif RASED demande que les RASED retrouvent toute leur place au sein du service public d'éducation.

Le collectif dénonce la tendance actuelle à l'évaluation systématique et au dépistage qui conduit à la surmédicalisation des difficultés qui s'expriment à l'école sans travailler sur les causes.

Les missions des RASED permettent, à l'inverse, d'éviter l'externalisation trop rapide des problématiques dans un parcours de suivi médical.

Pour les membres du collectif, c'est d'abord l'enseignant dans la classe qui met en place un travail de différenciation pédagogique mais si les situations le nécessitent, il doit pouvoir s'appuyer sur les compétences des membres des RASED.

Ainsi garantir les missions des RASED passe par un engagement clair de la part du ministère à recréer tous les postes manquants.

Le 30 septembre 2013, le collectif RASED a tenu une conférence de presse face à l'urgence de la nécessaire reconstruction des RASED, rappelant 5 principes éthiques :

Considérer l'enfant dans sa globalité et son histoire,
Avoir pour préoccupation première le développement de ses capacités d'apprentissage et de socialisation avec l'appui d'aides spécialisées chaque fois que nécessaire,
Placer l'enfant comme acteur dans la construction de ses savoirs,
Transmettre les valeurs de solidarité,
Le respect de soi et d'autrui.

Pour apprendre et réussir, il est essentiel de permettre à l'enfant d'arriver au meilleur de ses capacités en prenant en compte ses potentialités et en lui offrant l'accompagnement nécessaire pour remédier sans attendre à ses difficultés.

L'école doit aider l'enfant à s'accrocher, à ne pas abandonner.

Les RASED sont un exemple d'aides spécialisées, adaptées et gratuites qui permettent à l'enfant en difficulté de ne pas sombrer et de les surmonter au moins partiellement.

Pour l'heure, nous attendons toujours le rapport de l'Inspection générale sur la difficulté scolaire.

Pourtant, la commission des finances du sénat a déjà souligné l'urgence à accorder en priorité aux RASED.

Le besoin concerne environ 250 000 enfants.

Au rythme actuel de leur reconstruction (72 postes pour 2013/2014), il faudrait environ 50 ans pour reconstituer les RASED : que de générations et de talents perdus !

Affaire à suivre...